



**RÈGLEMENT SPORTIF**  
**COUPE DE LA LOIRE**  
**JEUNES**  
**NOËL GRANGE**

[WWW.LOIREBASKETBALL.ORG](http://WWW.LOIREBASKETBALL.ORG)



# RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

## ARTICLE 1 : DÉFINITION

Le CD 42 organise un « Challenge Jeunes Noël GRANGE » pour les catégories U13, U15, U17M, U18 F et U20.

## ARTICLE 2 : DOTATION

Les équipes finalistes reçoivent Coupes et Récompenses.

## ARTICLE 3 : ÉQUIPES ENGAGÉES (Spécificités U13-U18)

- Les Groupements Sportifs ne peuvent engager qu'une équipe par catégorie et par genre. Les CTC ont le choix d'engager une seule équipe en entente ou inter équipe. Elles peuvent également engager une équipe en nom propre pour chaque club composant la CTC.

- Les clubs engageant une équipe en entente consomment tous les droits à engagement des clubs composant l'entente.

- Le nombre d'engagements est limité à 36 équipes par catégorie. Si le nombre d'inscrits dépasse le nombre de 36, priorité sera donnée aux clubs en règle avec le « pacte des Officiels 2024 ».

- Les équipes non engagées dans les Championnats Jeunes ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.

- Les équipes engagées en Championnat Fédéral ou Régional ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.

- Seuls les joueurs de la catégorie considérée ayant participé **au minimum à 5 rencontres** sur le cumul des **Phases 1 et 2** ou n'ayant joué que dans cette équipe en Phases 1 et 2 peuvent participer aux rencontres.

- Peuvent également participer : les joueurs évoluant régulièrement dans les divisions inférieures, les joueurs de catégorie d'âge inférieur à condition qu'ils soient régulièrement surclassés, et à l'exception des joueurs brûlés dans un championnat Région.

**Pour les phases finales, s'ajoute la règle de participation suivante :**

**Seuls les joueurs ayant participés au minimum à la moitié des rencontres aller-retour de la phase 3 ou n'ayant joué que dans cette équipe peuvent participer aux rencontres de Phases Finales et Finales.**

## ARTICLE 3 bis - ÉQUIPES ENGAGÉES (Spécificités U21)



## RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

- Seules les équipes opérant en 2<sup>e</sup> Phase en Département ou en Ligue R2 et R3 peuvent s'engager. Les équipes opérant en Championnat de France et celles jouant en 2<sup>ème</sup> phase de Ligue R1 ne peuvent pas s'engager.

Les Groupements Sportifs dont une équipe opère en Championnat de France ou au Championnat Ligue R1 fourniront une liste de 8 joueurs brûlés, participant au Championnat de France ou au Championnat Ligue R1. Ces 8 joueurs ne pourront pas participer à la Coupe de la Loire **U21**.

### ARTICLE 4 : DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS

Elle est fixée par la commission sportive par voie de BO.

### ARTICLE 5 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE (Spécificités U13-U18)

Afin d'établir une équité sportive, il est appliqué un système de handicap par catégorie. Les équipes ayant refusé en fin de 2<sup>ème</sup> phase le niveau auquel elles avaient droit sportivement se verront appliquer le handicap conforme à ce niveau quel que soit celui auquel elles évolueront en 3<sup>ème</sup> phase.

Pour un match entier (sans réduction du temps de jeu)

NIVEAU	D1	D2	D3
D1	/	+15	+30
D2	-15	/	+15
D3	-30	-15	/

Pour les phases en PLATEAU, les handicaps sont réajustés pour s'adapter aux matchs en temps réduit

NIVEAU	D1	D2	D3
D1	/	+10	+20
D2	-10	/	+10
D3	-20	-10	/

## RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

### ARTICLE 5 bis : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE (Spécificités U21)

Les rencontres se déroulent le samedi après-midi. Si deux équipes du même club doivent jouer à cet horaire, le match féminin est programmé à 16h00 et le match masculin à 18h00. Les clubs peuvent convenir d'un commun accord de jouer à un autre moment (sans repousser le match au-delà du weekend prévu) par voie de dérogation.

Si le club désigné comme recevant n'a pas son gymnase disponible à l'horaire prévu, il doit, sauf accord commun comme indiqué ci-dessus, trouver un gymnase de remplacement pour jouer à la date et horaire prévu initialement ; à défaut, il sera considéré comme forfait.

Afin d'établir une équité sportive, il est appliqué un système de handicap par catégorie. Les équipes ayant refusé en fin de 2<sup>ème</sup> phase le niveau auquel elles avaient droit sportivement se verront appliquer le handicap conforme à ce niveau quel que soit celui auquel elles évolueront en 3<sup>ème</sup> phase.

NIVEAU	Ligue R2	Ligue R3	D1	D2
Ligue R2	X	7	15	20
Ligue R3	- 7	X	7	15
D1	- 15	- 7	X	7
D2	- 20	- 15	- 7	X

### ARTICLE 6 : ORGANISATION (Spécificités U13-U18)

Journée	Format	Durée
<b>Cadrage</b>	- Match à élimination directe (par zone)	1h30
<b>1<sup>er</sup> Tour</b>	- 6 plateaux qualificatifs par catégorie (tirage au sort intégral). - 3 équipes par plateaux - Chaque équipe dispute 2 rencontres	De 14h00 à 17h30 le samedi (si possible)
<b>2<sup>ème</sup> Tour</b>	- 2 plateaux qualificatifs par catégorie (tirage au sort intégral). - 3 équipes par plateau - Chaque équipe dispute 2 rencontres	De 14h00 à 17h30 le samedi (si possible)
<b>Finale</b>	- Match catégorie par catégorie avec unité de lieu	1 journée

## RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

- Les rencontres du tour de cadrage opposeront des équipes classées hiérarchiquement dans les niveaux les moins élevés (le tirage au sort est effectué par zone).
- Deux plateaux de rencontres suivront ce 1<sup>er</sup> tour. Pour chaque catégorie; le premier plateau réunira 18 équipes en 6 lieux ; le second plateau rassemblera 6 équipes en 2 lieux. Chaque plateau débouchera sur un vainqueur à l'issue de 2 rencontres. Les vainqueurs du dernier plateau s'opposeront en finale.
- Chaque plateau se déroulera sur le terrain du groupement sportif le moins bien établi hiérarchiquement (ou en cas d'égalité de niveau sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé). Un club ne peut recevoir qu'un seul plateau. A défaut d'un nombre suffisant de plateaux, il sera fait appel à des clubs possédant 2 gymnases ou proposant 2 journées (samedi-dimanche). En cas de renonciation dûment justifiée, le Groupement sportif moins bien classé suivant immédiatement le groupement sportif renonçant sera désigné comme organisateur du plateau.
- Lors des plateaux, l'ordre des matches se déroule de la façon suivante :
  - Match 1 : Club recevant / club le plus proche géographiquement du club recevant.
  - Match 2 : Perdant du match 1 / 3<sup>ème</sup> club
  - Match 3 : Gagnant du match 1 / 3<sup>ème</sup> club
- Les règles de participation des joueurs sont celles régissant les championnats départementaux.
- Le Challenge se déroule conformément aux divers Règlements Fédéraux (Règlements Généraux, Règlement Sportifs, etc.) et selon les règlements en vigueur au niveau du CD42.
- Toutefois la durée des rencontres lors des plateaux est ramenée à :
  - U ~~17~~-18                    4x8 minutes
  - U15                                4x7 minutes
  - U13                                4x6 minutes
- Les finales se déroulent sur terrain neutre.

### ARTICLE 6 bis – ORGANISATIONS (Spécificités U21)

Le tirage au sort est intégral. Jusqu'aux Quarts de finale (inclus) la rencontre se déroule sur le terrain du Groupement sportif classé hiérarchiquement au niveau le moins élevé, ou, en cas d'égalité de niveau, sur le terrain du premier nommé.

## RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

Les rencontres du 1<sup>er</sup> tour étant en principe des rencontres de cadrage, elles opposeront des équipes classées hiérarchiquement dans les niveaux les moins élevés. Les Demi-finales et Finales se déroulent sur terrain neutre.

Les règles de participation des joueurs sont celles régissant les Championnats départementaux.

Ce Challenge Jeunes se déroule conformément aux divers Règlements Fédéraux (Règlements Généraux, Règlements Sportifs, etc ...) et selon les Règlements en vigueur au niveau du CD 42.

### ARTICLE 7 : RÈGLEMENT FINANCIER

- Jusqu'à la finale, les frais d'arbitrage sont à la charge des équipes en présence.
- Les frais d'arbitrage des Finales sont à la charge du CD42.
- Dans la mesure du possible, la Commission des Officiels utilisera les plateaux comme support de formation. Dans ce cas, seules les indemnités de match des arbitres seront à la charge des clubs.

### ARTICLE 8 : RÉSULTATS (Spécificités U13-U18)

- Le tour de cadrage étant à élimination directe, si le résultat est nul à l'expiration de la quatrième période, le jeu doit être continué par une prolongation (durée variable suivant la catégorie : U18 ⇒ 5 minutes ; U15 ⇒ 5 minutes ; U13 ⇒ 4 minutes), puis évidemment par autant de périodes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

- pour les phases en plateaux donc en temps réduits, en cas d'égalité sur un des matchs, le jeu doit être continué par une prolongation (durée variable suivant la catégorie : U18 → 4 mns ; U15 → 4 mns ; U13 → 3 mns)

- Le forfait d'une équipe sur un match entraîne son forfait pour tout le plateau. Le classement est établi en tenant compte du nombre de points.

Il est attribué : 2 points pour une rencontre gagnée.  
0 point pour une défaite

## RÈGLEMENT SPORTIF COUPE DE LA LOIRE JEUNES NOËL GRANGE

- En cas d'égalité de points à l'issue du tournoi, les équipes seront départagées en fonction :
  1. du coefficient international (rapport points marqués / points encaissés handicap inclus)
  2. du panier-averagé général
- Le groupement sportif vainqueur à l'issue d'un plateau est qualifié pour la phase suivante.
- La feuille e-marque est utilisée pour cette épreuve et sera générée avec les handicaps prévus.
- La saisie du résultat est de la compétence du Club recevant.

### ARTICLE 8 bis - RÉSULTATS (Spécificités U21)

Cette Coupe de la Loire étant à élimination directe, si le résultat est nul à l'expiration de la quatrième période, le jeu doit être continué par une prolongation (durée : 5'), puis, évidemment, par autant de périodes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

La feuille e-marque est utilisée pour cette épreuve et sera générée avec les handicaps prévus.

La saisie du résultat est de la compétence du Club recevant.

### ARTICLE 9 : DIVERS

- Tous les cas non prévus au présent Règlement, ainsi que tous les litiges seront réglés par les Commissions compétentes du Comité de la Loire.
- Le fait pour un Groupement Sportif de s'engager dans cette compétition implique pour lui l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- En ce qui concerne les pénalités financières en matière de forfait, le tour de cadrage est considéré comme des éliminatoires et les plateaux comme des ¼ de finale.